



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Programme n° PRO-INNO-36

Ma Cycloentreprise

1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie.

2. Dénomination et objet

Programme porté par ENI Gas & Power qui vise à promouvoir et faciliter la cyclomobilité auprès des microentreprises pour motifs professionnels en dehors des trajets domicile-travail. Il permettra d'informer 100 000 microentreprises ou leurs créateurs, de donner accès à des formations approfondies à 3 000 d'entre eux et visera 1 000 passages à l'acte en 3 ans.

Le programme est structuré autour d'un parcours « entreprendre à vélo » en trois étapes qui accompagnent le bénéficiaire vers le passage à l'acte :

- étape 1 : je suis informé sur le programme « Ma Cycloentreprise » et sensibilisé à l'opportunité « vélo » et ses avantages ;
- étape 2 : je suis candidat ou intéressé et je viens me former dans une session dédiée ;
- étape 3 : je passe à l'acte et je bénéficie si besoin d'un accompagnement, de conseils et éventuellement d'une aide au financement, pour l'acquisition d'un vélo.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 503 GWh cumac sur la période 2020-2022.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME et ENI Gas & Power France et les autres parties concernées.

4. Volume de certificats en kWh cumac

| Volume de certificats | | Contribution (en €) | | Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac) |
|-----------------------|---|---------------------|---|---|
| V | = | C | / | 0,005 |